

## SOMMAIRE DES NOUVELLES MESURES À PRENDRE

Vous trouverez ci-dessous les 13 mesures que l'AMC s'engage à prendre pour donner suite aux recommandations du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl).

1. Explorer les occasions de lier clairement les exigences du protocole VDMD aux mesures relatives aux changements climatiques, notamment par l'ajout de termes, de définitions et de critères associés au climat, et les mettre en œuvre le cas échéant.
2. Inclure des références aux outils appropriés pour l'évaluation des risques associés au climat et leur divulgation dans les guides du protocole de l'initiative VDMD durant les révisions et les mises à jour prévues.
3. En lien avec les recommandations du GCCl concernant la modification des critères des niveaux A, AA et AAA du *Protocole d'évaluation de l'initiative VDMD – Un outil pour l'évaluation du rendement de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre*, sonder les sociétés membres qui ont atteint ces niveaux pour évaluer la faisabilité des modifications demandées ainsi que le temps nécessaire à leur mise en œuvre, et s'engager à faire un rapport au GCCl afin de poursuivre le dialogue.
4. Continuer à promouvoir activement l'investissement du gouvernement dans l'innovation afin de stimuler l'amélioration de l'efficacité des processus et du rendement énergétique sur les sites miniers.
5. Poursuivre le dialogue avec le Groupe de travail sur l'exploitation minière de la Plateforme d'adaptation de Ressources naturelles Canada et le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, un instrument essentiel qui a permis la réalisation de progrès dans la gestion du risque et la modélisation liées aux changements climatiques dans les dix dernières années.
6. Étudier l'ajout de certains libellés dans le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES pour favoriser l'engagement interne, l'éducation et l'autonomisation des travailleurs des mines quant aux changements climatiques et à la gestion de l'énergie, conformément à la norme ISO 50001 sur laquelle notre protocole s'aligne, et les implanter s'il y a lieu.
7. Faciliter l'amorce d'un dialogue exploratoire avec l'Association canadienne de l'énergie éolienne, l'Association des industries solaires du Canada, nos sociétés membres et le GCCl afin de mieux comprendre :
  - l'état et la trajectoire du développement des technologies renouvelables, de la délivrance de permis et du déploiement de ces technologies en sol canadien;
  - les possibilités et les limites par rapport aux technologies de production et de stockage d'énergie renouvelable qui s'offrent aux sociétés minières;

- les occasions de partenariats potentiels entre les sociétés membres de l'AMC et les communautés d'intérêts autochtones, notamment dans les secteurs de la formation en technologie et du renforcement des capacités.
8. Explorer les occasions communes de plaider avec les communautés autochtones et d'autres organisations sur le rôle que les gouvernements devraient jouer pour s'attaquer à la sécurité alimentaire dans les régions nordiques et éloignées.
  9. Afin de mieux tirer parti des chaînes d'approvisionnement durant la transition vers une économie à faibles émissions, continuer à soutenir le Conseil canadien de l'innovation minière, dont l'approche tient compte de la chaîne d'approvisionnement et est conçue pour assurer le codéveloppement rapide et le déploiement de solutions répondant aux besoins de l'industrie.
  10. Conformément à nos *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, saisir l'occasion de travailler avec d'autres organisations sur leurs objectifs communs afin de continuer à faire la promotion :
    - des mesures prises par l'industrie pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement;
    - du rôle de l'industrie dans l'approvisionnement en matières premières nécessaires pour un avenir plus vert;
    - du besoin d'adopter des politiques qui réduisent considérablement les émissions de GES tout en protégeant le caractère concurrentiel des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, comme le secteur minier, et en tenant compte de la situation unique des régions nordiques et éloignées du Canada.
  11. Vu la nécessité de se doter de politiques soutenant les travailleurs, évaluer le rapport *Getting It Right*, un document préparé par le syndicat concernant les apprentissages fondés sur l'expérience en matière de planification de la transition compte tenu de la décision du gouvernement de l'Alberta d'éliminer progressivement la production d'électricité à partir de charbon. Il s'agira d'une première étape visant à encourager les syndicats à participer à la discussion.
  12. Continuer à publier les niveaux d'émissions de GES et les données pertinentes, ainsi qu'à promouvoir l'adoption d'une approche unique de divulgation des données sur les changements climatiques entre l'ensemble des provinces et territoires.
  13. Travailler avec le GCCI pour déterminer les principaux représentants du secteur financier dans le but de tenir un atelier exploratoire sur les façons d'établir une approche convenable, singulière, simple et complète pour la communication des risques liés aux changements climatiques.